

Le potentiel des TIC

Joachim TANKOANO
Délégué Général à l'Informatique

Dans leur forme actuelle, les technologies de l'information et de la communication n'ont commencé à se répandre dans le monde qu'au début des années 90. En si peu de temps, elles ont transformé de façon inattendue les habitudes des populations, leur manière de communiquer, de s'informer, d'apprendre, de travailler, de faire des affaires, avec des répercussions importantes sur les capacités des individus et des entreprises, leur productivité et leur compétitivité. J'ai dit de façon inattendue tout simplement parce ces technologies ne sont pas l'aboutissement d'un travail planifié, avec des objectifs et des résultats attendus clairement définis. Personne en vérité n'a eu le temps d'imaginer ni leurs contours actuels, ni leurs usages possibles dans les différentes sphères de l'activité humaine. En d'autres termes, ces technologies se répandent dans la société sans que nous ayons eu le temps de concevoir leurs usages ou de prévoir et de canaliser leurs conséquences. Il était donc temps que nous nous préoccupions d'approfondir la réflexion afin de leur assigner des finalités politiques, économiques et sociales qui visent le mieux être de tous.

C'est pourquoi je voudrais tout d'abord féliciter les initiateurs des Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou, car ce cadre de réflexion qu'ils ont créé vient à point nommé pour répondre à cette nécessité qui se faisait de plus en plus pressante.

En effet, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que le 21^{ème} siècle sera celui du numérique et de la communication. Dans toutes les nations et dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse des médias, de l'instauration de la bonne gouvernance, de l'éducation et de l'accès au savoir, de la santé publique, des pratiques économiques et commerciales, des modes de comportement en société, des loisirs ou des distractions, nous sommes déjà au centre de la plus importante des révolutions de l'histoire de l'humanité.

Issues de l'heureux mariage des techniques de numérisation des données, du son, de l'image et des échanges sur les réseaux de

télécommunications, les technologies de l'information offrent indéniablement à l'humanité des possibilités inédites pour repenser le développement, opérer des changements profonds afin d'éradiquer plus rapidement la marginalisation des économies et des cultures et l'extrême pauvreté dans le monde.

Les mentalités rétrogrades et l'ignorance figurent sans aucun doute parmi les premiers obstacles au développement. On ne peut certes pas se nourrir de technologies de l'information ou se soigner avec ces technologies, mais on peut sans aucun doute les utiliser pour un changement qualitatif de ces mentalités et pour faire en sorte que les populations les plus défavorisées aient plus facilement accès aux informations et aux connaissances dont elles ont besoin pour lutter efficacement contre l'adversité de la nature, améliorer leur productivité, gérer leurs affaires, se maintenir en bonne santé. En se rendant dans le centre d'information communautaire de sa localité, un producteur rural devrait être en mesure d'obtenir dans sa langue des informations utiles sur le meilleur moment d'entreprendre ses activités agricoles, d'obtenir une explication détaillée relative à la mise en œuvre d'une nouvelle technique culturale, de connaître les prix du marché, de rechercher des acheteurs ou d'obtenir toutes les informations dont il a besoin sur une maladie ou sur une plante médicinale.

L'enjeu pour les professionnels de la presse africaine doit être de travailler à la promotion de techniques de communication pour le développement pouvant contribuer à la concrétisation d'une telle vision.

Avec une infrastructure adaptée, nos pays peuvent aussi donner à la notion de bonne gouvernance un tout autre contenu en amenant les différentes structures de l'administration centrale et décentralisée et les grandes entreprises publiques et privées à travailler ensemble, de façon transparente, en s'appuyant sur des normes et processus communs qui permettent de simplifier les services offerts aux citoyens et aux entreprises, de mettre en ligne ces services afin de les rendre accessibles en tout lieu et à tout moment. Ceci aurait l'avantage de réduire considérablement les coûts de fonctionnement et d'éliminer les coûts indirects liés à la lenteur des procédures et aux pratiques illicites, de contribuer à structurer progressivement le secteur informel et à la modernisation de nos nations. Un opérateur économique pourrait ainsi créer son entreprise en quelques minutes, payer ses impôts, ses factures de téléphone ou d'électricité et verser les cotisations sociales de ses employés sans avoir à se déplacer, répondre plus facilement aux

appels d'offres ou sortir en quelques minutes ses marchandises de douanes.

L'apport des technologies de l'information dans le domaine de l'éducation peut aussi être considérable. Déjà, il commence à exister ça et là quelques africains qui suivent des formations universitaires dans des pays occidentaux sans avoir jamais quitté le continent. Ces étudiants régulièrement inscrits dans des universités de renommée ont accès à leurs cours et aux tuteurs qui accompagnent leurs processus d'apprentissage via Internet. Les examens auxquels ils sont soumis sont rigoureusement les mêmes que ceux proposés aux étudiants des universités où ils sont inscrits, ce qui leur permettra de recevoir les mêmes diplômes que ces étudiants sans aucun signe distinctif. Il est plus facile de créer les conditions pouvant permettre à la majorité des africains d'avoir accès aux services d'éducation de cette façon que de construire un nombre important d'universités et de les doter en personnel enseignant qualifié en quantité suffisante. Avec quelques universités nationales bien pourvues qui collaborent pour la mise en ligne des formations, nos étudiants pourraient, depuis leur localité d'origine, donc tout en bénéficiant des avantages considérables de la vie en famille, avoir la possibilité de suivre les formations de leur choix dans ces universités ou dans d'autres universités à travers le monde. Tout ceci constitue des possibilités nouvelles que l'Afrique pourrait exploiter judicieusement pour accélérer son processus de développement.

Les problèmes à surmonter avant de pouvoir tirer le meilleur parti de toutes ces possibilités nouvelles sont multiples et multiformes. Pénalisés par une carence en infrastructures de base et en contenus adaptés aux besoins locaux, des coûts d'accès trop élevés et un niveau de formation insuffisant des populations, nos pays africains risquent de ne pas pouvoir exploiter efficacement les informations disponibles sur le réseau comme un moyen de développement. Si rien n'est fait pour corriger cette situation, cette nouvelle inégalité face aux possibilités d'accéder à l'information et aux connaissances, de contribuer à leur élaboration et de bénéficier ainsi des capacités de développement offertes par les technologies de l'information, ne fera qu'amplifier l'exclusion économique et l'exclusion sociale.

Conscient de ce risque et de ses conséquences, les Etats réunis au Sommet du Millénaire ont reconnu, dans la Déclaration qu'ils ont adoptée, la nécessité « de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous ».

En droite ligne de cet engagement, la 1^{ère} phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information s'est tenue en décembre dernier à Genève et a conduit à l'adoption d'une déclaration de principes et d'un plan d'action.

Consciente également de ces enjeux, et de la nécessité de s'insérer dans la société de l'information, non pas en subissant passivement les règles du jeu, mais au contraire, avec l'idée d'en infléchir les contours dans les directions qu'elle considère comme souhaitables pour préserver ses valeurs et sauvegarder les intérêts de ses membres, la Francophonie a compris dès 1995 la nécessité d'élaborer des stratégies cohérentes et concertées, d'engager des actions permettant la synergie, le partenariat et le partage d'expériences en vue de rechercher les effets démultiplicateurs tant aux niveaux national, régional qu'international. Malgré les efforts consentis dans ce cadre sur le terrain, beaucoup reste encore à faire pour développer dans l'espace francophone les infrastructures de base et pour donner une signification sociale stable à l'appropriation et à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Une étude récente réalisée par l'Union Internationale des Télécommunications montre en effet que dans le monde, 22% des pays ayant un indice d'accès numérique élevé ou important sont certes francophones, mais que 50% des pays francophones affichent un indice d'accès numérique faible, soit un tiers (34%) de la population totale de la Francophonie. En outre, 17 des 25 derniers pays du monde, sur 178 retenus dans cette étude, sont francophones.

A ce jour, 4% seulement des contenus sur Internet sont en français alors que 45% le sont en anglais. Il va sans dire que ce type de statistiques ignore royalement les langues des pays francophones les moins avancés.

Combien d'africains peuvent dans ces conditions accéder à Internet ou trouver du contenu sur Internet dans leur langue maternelle ? Comment dans cet environnement où tout est produit ailleurs, peuvent-ils trouver l'information qui leur correspond et prend en compte leur identité propre ? Comment valoriser cette identité si ces pays n'apparaissent pas et n'existent pas sur le réseau dit mondial ?

Cette situation montre très bien que la fracture numérique est certes une question technologique, mais qu'elle a aussi des fondements culturels

qui soulèvent de nouveaux enjeux de société qui appellent de nouvelles formes de solidarité.

Dans le contexte actuel de globalisation dont le corollaire est l'abolition des frontières et des barrières, nous nous devons d'œuvrer pour un monde d'équité, de dialogue et de diversité culturelle et linguistique si nous voulons une humanité de paix et riche dans sa diversité. A travers un tel combat, il s'agit ni plus ni moins que de lutter contre la fracture numérique afin d'humaniser la mondialisation en donnant à chacun la chance d'exister et de s'épanouir.

L'offre technologique est devenue plus accessible et économiquement rentable. Elle peut permettre aux pays les moins avancés de s'insérer dans la société de l'information plus rapidement, en sautant des étapes, afin de bénéficier plus rapidement des effets positifs des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, les besoins de financement sont dans la plupart des cas au dessus des moyens de ces pays. Dans le cadre de partenariats public / privé d'un type nouveau, où les partenaires au développement se porteraient garants, les industriels du secteur pourraient trouver un intérêt à financer et à accompagner la mise en œuvre de plans de développement cohérents dont le retour sur investissement est assuré.

L'édification de la société de l'information telle que projetée dans la déclaration de principes du Sommet Mondial sur la société de l'information ne pourra devenir une réalité que si les acteurs concernés parviennent à définir ensemble de telles modalités afin de transformer la fracture numérique en opportunités numériques et de fonder la solidarité numérique sur des intérêts réciproques.

Pour nous francophones, il est encourageant de constater que la Francophonie a participé activement à la préparation de ce Sommet, parce que convaincue qu'il doit constituer une étape capitale vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Le cadre de ces Universités Africaines de la Communication doit nous donner l'opportunité d'approfondir la réflexion sur les principes qu'elle a tenu à défendre à Genève, à savoir :

- faire de la société de l'information une société démocratique et inclusive qui met tout particulièrement le potentiel des technologies de l'information et de la communication au service des femmes, des jeunes et des populations rurales ;

- œuvrer pour la réduction de la pauvreté par des politiques globales et volontaristes de développement économique et social ;
- promouvoir la solidarité numérique et mobiliser le financement des infrastructures dans le cadre de partenariats secteur public, secteur privé et partenaires au développement ;
- promouvoir le multilinguisme ;
- mettre en place un cadre législatif et réglementaire adapté aux exigences de la société de l'information ;
- sécuriser les réseaux.